



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/INF.5
PARIS, le 17 avril 2009
Anglais et français seulement

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DU DIRECTEUR GENERAL SUR LE PROJET LA ROUTE DE L'ESCLAVE

Résumé

En complément des documents 181 EX/13 Parties I et II, le présent document contient le rapport de la mission effectuée par l'UNESCO au Togo du 28 février au 6 mars 2009 à la demande des autorités nationales en vue d'apporter un soutien technique à la mise en place d'un itinéraire « Route de l'esclave » dans ce pays.

I. Introduction

1. L'UNESCO a effectué une mission au Togo du 28 février au 6 mars 2009 à la demande des autorités nationales. Elle intervient après la publication par l'UNESCO, en collaboration étroite avec l'École du patrimoine africain, d'un guide intitulé « Route de l'esclave et tourisme culturel en Afrique occidentale et centrale ». Cette mission marque également la volonté du Togo, à travers son Comité national Route de l'esclave créé en 2008, de redynamiser les activités liées au projet La Route de l'esclave dont il a par ailleurs inscrit le bilan et les perspectives à l'agenda de la 180^e session du Conseil exécutif. L'objectif de cette mission était d'apporter un soutien technique à la mise en place d'un itinéraire « Route de l'esclave » au Togo et de renforcer les capacités de la Commission nationale togolaise dans ce domaine.

2. Cette mission s'inscrit dans le cadre du programme de tourisme de mémoire mis en place par le projet La Route de l'esclave pour préserver les lieux de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage. Ce tourisme particulier est un élément indispensable de la sensibilisation à cette dimension tragique de l'histoire des pays, car rien ne remplace la perception concrète, par les visiteurs, des événements historiques sur les lieux mêmes où ils se sont déroulés. Le concept de « chaînon manquant » évoqué par le Togo traduit la volonté du pays de compléter l'itinéraire de mémoire partagé avec les pays voisins notamment le Bénin et le Ghana.

3. La Commission nationale togolaise pour l'UNESCO a organisé au début et à la fin de la mission une réunion des principaux acteurs du projet, venant des ministères de la culture et du tourisme mais comprenant également des universitaires et archéologues ainsi que des responsables d'institutions culturelles (musées). Elle a également organisé des rendez-vous avec les ministres concernés, avec des universitaires, des tours opérateurs, ainsi qu'avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une visite de terrain a été organisée pour permettre de visualiser les différents éléments de circuits touristiques sur les sites de la traite négrière dans le pays.

4. Le Togo dispose d'un potentiel remarquable de sites et lieux de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage. Encore peu ou pas exploités, ces circuits mériteraient d'être davantage valorisés pour développer ce tourisme de mémoire. Les tours opérateurs rencontrés sur le terrain ont exprimé leur pleine disponibilité à coopérer avec le projet, indiquant l'intérêt que représentent pour eux ces sites en termes de visites, aussi bien en Afrique que dans le monde entier. Plusieurs des sites du sud du pays, région la mieux dotée en infrastructures touristiques et plus facilement accessible (croisiéristes), connaissent déjà une grande fréquentation. La région nord du pays a également un potentiel fort intéressant, ayant conservé sa grande richesse culturelle et l'authenticité de ses paysages. Les sites de mémoire s'y trouvant gagneraient donc à être associés au tourisme de découverte déjà pratiqué dans cette région.

5. Plusieurs associations de sauvegarde des sites existent sur le terrain, notamment la Maison Wood ou la Maison Rhodes (maisons des esclaves). Elles catalysent les efforts de la société civile qui participe ainsi au projet. Il conviendrait de les associer de façon plus appropriée à la restauration et à la sauvegarde des sites et lieux de mémoire.

II. Propositions d'action

6. Pour la formulation de propositions d'action, la mission s'est appuyée sur le document provisoire réalisé par le Comité national et intitulé : « Programme : aménagement et promotion des sites liés à l'esclavage au Togo ».

7. Ce document pourrait servir de base pour un véritable document de projet qui devrait être enrichi, notamment par les documents et études existants, tels que le guide intitulé « Route de l'esclave et tourisme culturel en Afrique occidentale et centrale », publié en 2008 par l'UNESCO et l'École du patrimoine africain, le document « Projet route des esclaves au Togo », élaboré par

l'Université de Lomé, ainsi que le « projet de recherches et de formation » proposé par la Chancellerie des universités du Togo.

8. Pourraient également enrichir ce document de projet, les études réalisées pour trois projets d'itinéraires sur les sites et lieux de mémoire de la traite négrière et l'esclavage au Togo (deux au sud et un au nord du pays), constituant la base de circuits touristiques entre le Bénin, le Ghana et le Togo nécessaire pour recréer le « chaînon » de la traite négrière et de l'esclavage commun à cette région du Golfe de Guinée.

- (i) Le premier circuit longerait la vallée du fleuve Mono et permettrait de parcourir la première période de la traite négrière (XVI^e-XVII^e siècles), au cours de laquelle les captifs des peuples habitants sur le territoire du Togo actuel étaient emmenés par le fleuve Mono vers les ports négriers de l'actuel Bénin (Ouidah).
- (ii) Le second circuit s'inspire de la période où perdurait l'esclavage au Togo, malgré son abolition au XIX^e siècle. Cet itinéraire de la traite clandestine mettrait en perspective le circuit utilisé au moment où les ports de Cape Coast et Ouidah étaient surveillés. Il suivrait ainsi le cours de la rivière Haho jusqu'à la côte à Aného et la Maison Wood par Togoville et Dékpo.
- (iii) Le troisième circuit, en partage avec le Ghana, concernerait les régions nord du pays, avec un itinéraire qui permettrait la visite des anciens sites de capture, de résistance (grottes) et de concentration sur le marché de Champa au centre du pays avant l'acheminement vers la côte.

8. Sur la base de ces propositions, il serait utile de préparer un document de stratégie qui comporterait des activités de renforcement des capacités des populations concernées et poserait les bases du développement d'un tourisme de mémoire respectueux des sites et générateur de revenus.

9. Dans cette perspective, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- réaliser, en complément de la stratégie susmentionnée, un document de projet (30 pages) en coopération avec d'autres agences des Nations Unies dont le PNUD. Ce document intégrerait, outre une partie narrative indiquant les objectifs et les résultats attendus, un tableau d'activités incluant un calendrier d'exécution, un budget, les institutions nationales (ministères) qui réaliseront les activités et les agences des Nations Unies et autres partenaires associés ;
- afin d'accompagner le Comité national de Route de l'esclave existant au Togo, créer un comité consultatif associant les tours opérateurs intéressés, les associations de sauvegarde des sites (société civile) les agences partenaires du système des Nations Unies telles que le PNUD, l'Organisation mondiale du tourisme et les institutions ou associations d'experts comme le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des musées (ICOM) et des partenaires privés qui leur sont associés ;
- lorsque le document de projet sera prêt, lancer une campagne de mobilisation de fonds auprès d'institutions de coopération multilatérale, bilatérale et d'entreprises privées au cours notamment d'une présentation solennelle organisée spécialement avec des bailleurs potentiels sélectionnés.

10. De même, dans le domaine du patrimoine culturel des pays du Golfe de Guinée (dans un premier temps), il est recommandé d'identifier les sites et lieux de mémoire liés à l'esclavage et la traite négrière et d'étudier la possibilité de leur soumission à la liste indicative du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et

naturel (1972) et de faire de même pour ce qui est de l'établissement d'une liste représentative du patrimoine culturel immatériel lié à ce passé, conformément à la procédure définie par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003).

11. Il est important de noter que la promotion du tourisme de mémoire au Togo nécessiterait au préalable de :

- préparer, avec les tours opérateurs intéressés, les circuits déjà étudiés par les spécialistes togolais (les trois circuits) pour identifier les besoins en infrastructures, en personnels formés, ainsi qu'en signalétique des sites. Une carte touristique pourrait ainsi être réalisée, indiquant les différentes étapes des circuits et les explications correspondantes ;
- développer des infrastructures touristiques adaptées (gîtes) dans les régions ne disposant pas d'hôtels sur le circuit nord ;
- matérialiser par des panneaux explicatifs les sites de la traite négrière pour marquer les étapes des circuits ;
- créer un label « Route de l'esclave au Togo » qui assurera l'authenticité des sites et la qualité des prestations des partenaires du projet : hôteliers, artisans, etc. ;
- lorsque les circuits sont prêts, organiser un voyage d'une dizaine de tours opérateurs, nationaux et internationaux pour leur faire découvrir les circuits afin de les convaincre de les promouvoir dans leurs brochures ;
- préparer un renforcement de la formation des guides, pour que les explications soient précises et conformes aux dernières découvertes scientifiques, et publier des guides de visite des sites de la traite négrière. La formation des guides devra s'étendre aux attitudes de respect que doivent adopter les visiteurs sur les lieux emblématiques de la traite négrière.

12. Pour une meilleure valorisation de ces sites, il est urgent :

- de les intégrer aux circuits touristiques, ainsi qu'aux festivals existants au Togo, notamment « La veillée du Grand Départ » et « les Divinités noires » ;
- d'étudier une mise en synergie de circuits et itinéraires touristiques liés au tourisme de mémoire dans la région du Golfe de Guinée, pouvant par exemple déboucher sur la réalisation de projets communs tels qu'une exposition itinérante sur la traite négrière qui voyagerait à travers le monde.

13. En matière d'artisanat et d'industries culturelles, il est également recommandé d'étudier la possibilité de développer un artisanat (copies de sculptures, de gravures, dessins sur batik, cartes postales) ainsi que des produits culturels (livres CD, DVD) sur la traite négrière au Togo en particulier. Ces produits culturels seraient vendus notamment près des sites et musées à développer (Maison Wood, Maison Rhodes).

14. Les itinéraires sur les sites et lieux de mémoire pourraient également servir de base aux initiatives pédagogiques et de sensibilisation, notamment pour l'enseignement de cette l'histoire au Togo, aussi bien pour les élèves que pour le grand public, par des visites et excursions. Ceci permettrait de mieux partager cette page de la mémoire collective du Togo. Pour faciliter une telle initiative, il serait également opportun d'envisager l'élaboration d'un matériel pédagogique qui documenterait ces sites et leur passé historique pour mieux les inscrire dans la mémoire collective.

15. En marge d'une telle initiative, la création d'un centre spécialisé qui rassemblerait les informations, documents historiques, études, films sur la traite négrière et l'esclavage devrait être envisagée. Accessible à tous publics, il aurait vocation de gérer cette ressource de façon dynamique et selon une stratégie de communication définie, permettant de donner une plus grande visibilité à la partie togolaise du projet La Route de l'esclave et de faire connaître cette période de l'histoire aux jeunes togolais, mais également à ceux des pays concernés (Bénin, Ghana en particulier), ainsi que les visiteurs du monde entier qui pourront parcourir ces lieux de mémoire.

III. Conclusion

16. Cette mission a permis de prendre la mesure de l'intérêt grandissant accordé par les autorités togolaises mais aussi par les partenaires de la société civile et du secteur privé au patrimoine matériel et immatériel issu de la traite négrière et de l'esclavage. Elle a également permis de mettre en exergue les perspectives du tourisme de mémoire au Togo dans le cadre d'une vision sous-régionale en vue de contribuer au développement économique durable. Par l'engagement et la détermination du Comité national Route de l'esclave du Togo, ce projet pourrait créer un vif engouement dans cette région, revitalisant par la même occasion les activités du projet La Route de l'esclave dans le Golfe de Guinée.